

SOCIÉTÉ IMMOBILIERE FRANCO-MAROCAINE puis SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET IMMOBILIÈRE FRANCO- MAROCAINE

Louis BAYE, président administrateur délégué

Né le 1^{er} septembre 1887 à Montluçon.

Fils de Pierre Baye, contrôleur des contributions directes, et de Alexandrine Louise Dumazedier.

Frère de Henri Baye (Montluçon, 10 avril 1891-Paris V^e, 22 nov. 1922) : médecin, administrateur, avec son frère, de la Montana Palace de Marrakech.

Marié le 6 nov. 1918 à Clermont-Ferrand avec Marcelle Jeanne Léonie Prunière. Divorcés.

Remarié le 13 septembre 1930 à Paris XV^e avec Marguerite Madeleine Ponteney-Fontête. Divorcés le 7 juillet 1941.

Président de la Société française du talon de bois à Paris (1920), mise en vente l'année suivante (*Le Temps*, 25 janvier 1921), dissoute en 1934.

Administrateur de l'éphémère Montana Palace de Marrakech (1922-1923).

Administrateur délégué de la Société immobilière franco-marocaine (1923),

Président Administrateur délégué de sa suite, la Compagnie franco-coloniale d'entreprises (1929) :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie_franco-coloniale_entreprises.pdf

Administrateur du Syndicat d'études et réalisations, Paris (1925)

Président et administrateur délégué de la Compagnie coloniale du Bandama, en Côte d'Ivoire (mai 1928) :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Cie_coloniale_du_Bandama.pdf

Administrateur-directeur de la Société civile d'études des textiles coloniaux, en Côte d'Ivoire (nov. 1928),

Administrateur des Plantations de Sorotona, en Côte d'Ivoire (déc. 1928) :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Plantations_de_Sorotona.pdf

• Acte de naissance avec mention marginale de mariages transmis par Gérard O'Connell. Acte de remariage de Paris XV^e.

S.A., 14 déc. 1923, pour 75 ans.
Statuts reçus par M^e Robin, notaire à Dinan.

Société immobilière franco-marocaine
(*La Journée industrielle*, 29 décembre 1923)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet l'acquisition, la vente de terrains, la construction, l'exploitation de tous immeubles.

Le siège est à Paris. 78, rue de Richelieu.

Le capital est de 500.000 fr. en actions de 1.000 fr.. dont 100 attribuées à M. Baye, en rémunération d'apports.

Il pourra, dès à présent, être porté à 2 millions.

Les premiers administrateurs sont MM. Pierre Mornard, à Paris, 2, rue de Villersexel ; Louis Baye, à Paris, 20, boulevard du Montparnasse ; et Auguste-Marie de Rocquancourt, Le Perreux (Seine), 37 .avenue de Bry.

Société immobilière franco-marocaine
(*La Journée industrielle*, 10 janvier 1924)

Le capital vient d'être porté de 500.000 fr. à 800.000 francs par l'émission, au pair, de 300 actions de 1.000 francs.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE FRANCO-MAROCAINE
S.A. frse au capital de 0,8 MF.
Siège social : PARIS, 78, rue de Richelieu.
Registre du commerce : Seine, n° 212.843 B
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 619)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 3 à 5 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 5 actions.
SURCOUF (Baron Robert), 22, rue de Tocqueville, Paris ; président ;
BAYE (Louis), 29, bd du Montparnasse, paris ; administrateur délégué ;
MORNARD (Pierre), 2, rue Villersexel, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES
GELLOS (Paul) ¹, 38, rue Eugène-Carrière, Paris.

Objet. — Toutes opérations immob. en France, aux colonies, pays de protectorat ou pays sous mandat français.

Capital social. — Capital initial : 500.000 fr., porté à 800.000 fr. par l'ass. gén. du 4 janvier 1924 et divisé en 800 act. de 1.000 fr. ; nouvelle augm. de 300.000 fr. encours.

Parts bénéficiaires. — 100.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 6 % aux act. ; sur le surplus : 15 % au conseil. Sur le solde : 30 % aux parts et 70 % aux act., sauf prélèvement p. rés. extraordinaire.

(*Archives commerciales de la France*, 2 mai 1925)

Paris. — Modification. — SOC. IMMOBILIÈRE FRANCO-MAROCAINE, 18, Saint-Marc.
— Capital porté de 800.000 fr. à 1.100.000 fr. — 24 mars 1925. — *An. P.*

¹ Paul Gellos : administrateur avec Louis Baye du Syndicat d'études et réalisations (1925).

PARIS
(*Le Journal*, 23 juillet 1927)

M. Léon [*sic* : *Louis*] Baye, administrateur de diverses sociétés, 80 [*sic* : *20*], boulevard Montparnasse, passait en auto avenue du Bois, à l'angle de l'avenue Malakoff. Soudain, sa voiture, par suite d'un dérapage, renversa une femme et alla heurter une camionnette conduite par le chauffeur Després. La passante, M^{me} Ginisty, 80 ans, 11, rue Duret, a été grièvement blessée.

NOUVELLE DÉNOMINATION SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET IMMOBILIÈRE FRANCO- MAROCAINE

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE FRANCO-MAROCAINE
(*Le Journal des débats*, 21 mars 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 19 mars, a autorisé le conseil à porter en une ou plusieurs fois le capital à 20 millions. Elle a modifié les statuts en ce qui concerne l'objet social, qui englobe désormais toutes entreprises coloniales, et, comme conséquence, changé la dénomination de la société qui s'appellera désormais Société commerciale et immobilière franco-marocaine. Enfin, il a été décidé de diviser les parts en centièmes et de créer une Société civile des porteurs de parts.

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ COLONIALE DU BANDAMA
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Cie_coloniale_du_Bandama.pdf

EXPLOITATIONS COLONIALES
Société commerciale et immobilière franco-marocaine
(*La Journée industrielle*, 14 juin 1928)

Réunis le 11 juin en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé le bilan de l'exercice 1927, ne comportant pas de compte de profits et pertes, la société n'étant entrée en exploitation qu'en 1928. Elle s'est assuré le contrôle de la Société coloniale du Bandama, nouvellement constituée, et a levé récemment l'option qu'elle avait sur des terrains à Marrakech.

Société civile d'études des textiles coloniaux
(*La Journée industrielle*, 1^{er} décembre 1928)

Cette société civile nouvelle a pour objet la poursuite et le développement des études entreprises par la Société commerciale et immobilière franco-marocaine et par la Compagnie coloniale du Bandama, relatives à la culture dans les colonies françaises, et tout d'abord à la Côte d'Ivoire et en Guinée, de diverses plantations textiles et aux possibilités d'utilisation industrielle de ces dernières.

Le siège social est à Paris, 20, boulevard du Montparnasse.

Le capital est de 400.000 fr., représenté par 40 parts de 10.000 fr. chacune.

M. Louis Baye, à Paris, 20, boulevard du Montparnasse, a été nommé administrateur-directeur.

Société des Plantations de Sorotona
(Anciennes plantations Baude et Serpaud)
(*La Journée industrielle*, 16 décembre 1928)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Plantations_de_Sorotona.pdf

Le capital est de 1.350.000 fr., en actions de 100 fr., sur lesquelles ... 3.000 à la Société commerciale et immobilière franco-marocaine, à Paris, 20, boulevard du Montparnasse, qui reçoivent, de plus, ... 8.000 parts de fondateur.

.....

(*La Journée industrielle*, 25 janvier 1929)

Colonia, Compagnie franco-coloniale d'entreprises. Telle est la nouvelle dénomination adoptée par la Société commerciale et immobilière franco-marocaine, dont le siège est à Paris, 20, boulevard du Montparnasse. Le capital vient d'être porté de 1.100 000 fr. à 2 millions par l'émission à 110 fr., de 9.000 actions nouvelles de 100 fr. de nominal.

Suite :

Compagnie franco-coloniale d'entreprises :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie_franco-coloniale_entreprises.pdf